



# L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : [www.tresor.cgt.fr/35](http://www.tresor.cgt.fr/35)

E-Mail : [cgt.035@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.035@dgfp.finances.gouv.fr)

=====

## MUTUELLE DES FINANCES

La MGEFI s'est réunie le 16 octobre au Turgot, afin de constituer son comité régional qui est composé de 39 membres.

Ont été désignés, jusqu'aux élections qui devraient intervenir en mars 2011 :

- Président : *Yannick Barbançon* originaire de la mutuelle des impôts (MAI) des côtes d'Armor
- Vice président et coordinateur départemental 22 : *Annabel Viaud* de la mutuelle du trésor (MT)
- Vice président et coordinateur départemental 29 : *Marc Martin* (MT)
- Vice président et coordinateur départemental 35 : *Sylviane Chauvet* (MAI)
- Vice président et coordinateur départemental 56 : *Christian Avril* (MT)
- Vice président chargé de la prévention : *Bernard Damide* (MAI 35)
- Secrétaire régional : *Yves Haemmerlin* (MAI 29)
- Trésorier : *Patrick Lebars* (MT 35)

En sont également membres pour le département :

**Danièle Ringenbach et Jean Yves Détoç (soutenus par la CGT trésor)** et Alain Querrec (MT), Anne Marie Garel-Olivares et Nicole Lemétayer (MAI), Noëlle Picard, Alain Moullec et Claudine Thomas (Douanes) et Claudine Maillard- Barbe de l'INSEE.

**Les attributions du comité régional sont sous l'autorité et la délégation du Conseil d'Administration.**

- Décliner et relayer les orientations nationales prises par l'AG et le CA.
- Etre un cadre de réflexions et de propositions.

- Définir, Coordonner et organiser les actions locales de prévention, de promotion et de communication de la mutuelle.
- Assurer l'interface avec les adhérents, l'Administration et les organisations syndicales.
- Coordonner l'organisation des assemblées départementales d'adhérents.
- Proposer au CA, les représentants de la mutuelle au sein des instances locales MFP et MFPS.
- Proposer aux CA, les candidats devant assurer la représentation de la mutuelle dans les instances de la FNMF et dans les autres instances mutualistes.

**Les cellules d'animation départementale**, composées des élus issus de chaque département. (Les 12 militants du 35 sont ceux indiqués précédemment), ont pour fonction :

- Mettre en œuvre au niveau départemental les orientations et actions locales de prévention, de promotion et de communication définies par le Comité Régional.
- Organiser les assemblées départementales d'adhérents.
- Mettre en œuvre, au niveau du département, l'interface avec les adhérents, les administrations et les organisations syndicales.

**La Commission prévention**, animée par Bernard Damide (MAI 35) a en charge de coordonner l'activité prévention dans les 4 départements.

Elle est composée de Françoise Brunner (22), Françoise Peron (29), Christine Bozec (29), Alain Moullec (Douanes 35), Alain Querrec (MT 35), Marie-Jo Briant (56),

**Nous nous sommes interrogés sur l'utilité d'une commission prévention à la fois dans MGEFI mais également dans les mutuelles dites historiques, comme la Mutuelle du trésor.**

Pourquoi, dans le cadre de la mise en place de la MGEFI, conserver les mutuelles historiques. On nous les avait présentées comme étant en charge du livre 3, au sens de la mutualité c'est-à-dire la prévention et l'assistance. Les voilà désormais au bout de quelques mois seulement, avec des missions communes...

A qui va-t-on faire croire encore longtemps, qu'il faille les conserver ? **Comment justifier que les différentes structures se retrouvent « en concurrence » sur le même créneau... c'est quelque peu surréaliste !**

Quelles raisons secrètes de les conserver, si ce n'est les biens des uns et des autres. Regroupons nous, unissons nous mais conservons les bijoux de famille.... semble être le leitmotiv... et surtout que nos « amis de la MGEFI » ... restent à distance...

N'y a-t-il pas double emploi, redondance, perte de temps, d'énergie et d'argent (car il faut faire vivre la mutuelle du trésor... ne serait ce que le coût des Assemblées annuelles même si le nombre de délégués sera diminué et la durée des AG ramenée à 1 journée sans compter les délais de route et les frais d'hôtel inhérents). **Il y a autre chose à faire de l'argent des cotisants, dans le même temps où on met en place des augmentations de cotisations.**

Par ailleurs, l'Administration n'a toujours pas pris de décision quant aux droits accordés aux militants pour faire vivre les structures. Ce n'est pas en les multipliant qu'on va régler le problème... bien au contraire.

## **AUGMENTATION DES COTISATIONS**

- L'augmentation des prestations et de l'IPTS.
- L'amélioration des prestations santé, optique et dentaire.
- Le remboursement des moyens à l'administration, avec un périmètre encore incertain.
- La mise à disposition des élus et le remboursement des traitements.
- Le désengagement de l'Etat et les répercussions sur les mutuelles.
- Les transferts solidaires.
- L'obligation d'équilibrer les offres indépendamment les unes des autres... contraignent la mutuelle à augmenter les cotisations **de 5% au 01/01/2010.**

Malgré cela les estimations à fin 2010 sont un déficit pour VITA de 2.267.000€ et pour MULTI de 3.817.000 €. Pour respectivement aujourd'hui (moins 5.967.000€ et moins 7.563.000€).

**En 2011, on peut dès lors envisager de nouvelles augmentations de cotisations, particulièrement pour MULTI.**

Pour répondre à des questions régulièrement posées, la principale différence, au niveau prestations entre VITA et MULTI se situe au niveau du remboursement des médicaments. Vita laissant une part plus importante au malade et MULTI remboursant tout.

**Si vous souhaitez changer d'offre (passer de Vita à Multi ou inversement), vous avez jusqu'au 30 octobre pour un effet au 01/01/2010.**

Important :

**Si vous avez des difficultés de remboursement, il faut appeler MFP services au 0821.08.9000.**

**Vous demandez un n° de réclamation et là seulement vous pouvez contacter la MGEFI : au 02 40 89 68 55 ou au 02 40 89 68 55.**

Tout est vraiment fait pour faciliter la vie des adhérents....

Si vous vous faites poser un appareil dentaire... surtout n'utilisez pas la carte vitale mais demandez une feuille de soins, car cela occasionnerait de graves retards dans votre remboursement, la carte vitale ne fonctionnant pas pour les appareils dentaires.

**Dans tous les cas, faites une photocopie de vos feuilles de soins... ça peut servir en cas de difficultés de remboursement.**

Prochaines réunions : la CAD le 17 novembre, le comité régional le 21 janvier 2010.

**Avec toutes les difficultés que nous avons dénoncées et les contradictions soulevées, nous continuerons à œuvrer au sein des 2 structures que sont la Mutuelle du trésor et la MGEFI, afin de défendre au mieux les intérêts des adhérents, pour aller toujours plus vers davantage de progrès.**

**N'hésitez pas à nous contacter et à nous faire part de vos difficultés et de vos questions.**

*Les élus CGT : Daniele Ringenbach et Jean Yves Détoc*